Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS

Imprimer

Réinitialiser



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

r -2)	
ns suivantes emandées) :	(cocher la
*	4 1 21
= .£	
e .	
980 Š	
	100.177
	-2) ns suivantes

Notice

Rappel: Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur www.service-public.fr/ onglet « associations » rubrique « Services en ligne et formulaires ».

Quand utiliser le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de l'État. Il peut être utilisé pour les collectivités territoriales et les établissements publics. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association, relevant de l'intérêt général.

Dès lors, il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissements.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

Il comporte 4 « fiches »:

→ Fiches n° 1.1 et 1.2 : Présentation de l'association.

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- d'un numéro SIRET;
- Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr)
- d'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture.

Fiche nº 2 : Budget prévisionnel de l'association.

Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.

Fiches n° 3.1, 3.2 : Description de l'action projetée.

Remplir une fiche par action spécifique ou, le cas échéant, au titre du fonctionnement général.

- → Fiche n° 4 : Attestation sur l'honneur.
 - **4.1** Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.
 - Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.
 - 4.2 Cette attestation est à remplir si vous estimez ne pas avoir reçu plus 200 000 € ou 500 000 €² d'aides publiques, selon le cas, au cours de vos trois derniers exercices.

¹ Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

² Conformément à la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au règlement (UE) N°360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 qui étend l'exemption aux aides accordées sous forme de compensation de service public à une même entité sur une période de trois exercices fiscaux dont le montant total n'excède pas 500 000 €²(de minimis spécifique aux services d'intérêt économique général -SIEG-). Le Règlement de la Commission (CE) n° 1998/2006 du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 106 et 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis excluant les aides dont le montant total par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux n'excède pas 200 000 € est toujours applicable (« de minimis général »).

Pièces à joindre.

Pour une première demande :

- Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire. Si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
- 3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- 5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- 6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- 7. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site Internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 8. Le plus récent rapport d'activité approuvé.

Pour un renouvellement :

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale. Si cette modification a été déclarée à la Préfecture, l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire;
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA.
- 3. Un relevé d'identité bancaire de l'association s'il a changé, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire
- 5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- 6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 7. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.

1-1. Présentation de l'association

I. Identification
Nom:
Sigle:
Objet:
Numéro Siret : I
Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture: I(((((((
Date de publication de la création au Journal Officiel : I((I
Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de publication de l'inscription au registre des associations : I _ _ _ _ _
Activités principales réalisées :
Adresse du siège social :
Code postal :
Téléphone :Télécopie :
Courriel:
Site internet
Adresse de correspondance, si différente du siège :
Code postal :
L'association est-elle (cocher la case) : nationale départementale
régionale
Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : non
dentification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)
Nom : Prénom :
Fonction:
Téléphone : Courriel :
dentification de la personne chargée du présent dossier de subvention
Nom : Prénom :
Fonction :
Féléphone : Courriel :

Présentation de l'association

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou mises à jour.

lée :	
Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) Si oui, merci de préciser :	administratif(s)? □ oui □ non
Type d'agrément : attribué par	en date du :
	<u> </u>
otre association est-elle reconnue d'utilité pub	blique ?
i oui, date de publication au Journal Officiel :	
otre association dispose-t-elle d'un commissa	ire aux comptes²? □oui □non
otre association dispose-t-elle d'un commissa) Renseignements concernant les re	ire aux comptes²? □oui □non
otre association dispose-t-elle d'un commissa I) Renseignements concernant les re lombre d'adhérents de l'association au 31 déce	ire aux comptes²? □oui □non
otre association dispose-t-elle d'un commissa) Renseignements concernant les re ombre d'adhérents de l'association au 31 déce dont hommes Moyens humains de l'association	ire aux comptes ² ? □oui □non essources humaines embre de l'année écoulée:
otre association dispose-t-elle d'un commissa I) Renseignements concernant les re lombre d'adhérents de l'association au 31 déce dont hommes Moyens humains de l'association Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de	ire aux comptes ² ? □oui □non essources humaines embre de l'année écoulée:
otre association dispose-t-elle d'un commissa I) Renseignements concernant les re combre d'adhérents de l'association au 31 déce dont hommes Moyens humains de l'association Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de	ire aux comptes ² ? □oui □non essources humaines embre de l'année écoulée:
otre association dispose-t-elle d'un commissa l) Renseignements concernant les re ombre d'adhérents de l'association au 31 déce	ire aux comptes ² ? □oui □non essources humaines embre de l'année écoulée:

² Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 1 53 000 euros de dons ou de subventions,

conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006

³ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT,un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

ou date de début :

date de fin:

CHARGES	Montant⁴	PRODUITS	Montant
60 – Achats	= 0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	*, .
Prestations de services			740
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation ⁶	0
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0		
Locations		-	97
Entretien et réparation		Région(s):	
Assurance	N 2	4	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s): EPCI7	
Publicité, publication	3 E E		
Déplacements, missions		Commune(s):	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	N * *
Impôts et taxes sur rémunération,			· ·
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel	n		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	8)	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante	*	75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CC	ONTRIBUTIONS VC	DLONTAIRES ⁸	*
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	¥:	Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	1	Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	n	TOTAL	0

communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁵Ne pas indiquer les centimes d'euros. ⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées,

7 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ;

⁸Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

3-1. Description de l'action

Remplir une fiche par action

Personne responsable de l'action :		
Nom:	Prénom :	
Fonction:		
Téléphone :	Courriel:	
		R25
Nouvelle action	Renouvellement d'une action	
Présentation de l'action :		
Intitulé :		
Objectifs de l'action :		
A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?		
	z y la ex	
Qui a identifié ce besoin (l'association	, les usagers, etc.) ?	(*)
Description de l'action (voir également page s	suivante) :	

3-1. Description de l'action (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (<u>par exemple</u> une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc.) :

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.)?

Moyens mis en œuvre :

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) :

3-1. Description de l'action (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

Information complémentaire éventuelle :

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc):

déplacements, salaires, etc) :	
Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?	
Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :	
Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quo part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :	te-
Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou d'action subventionnée 8?	el
And the second to the second business and delicenses and the Head free to the second second to the second s	
Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :	
	*

Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20

CHARGES	Montant 10	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTE	S	RESSOURCES DIR	ECTES
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	lia
Prestations de services			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Achats matières et fournitures	11.471.241.674.	74- Subventions d'exploitation ¹¹	. 0
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	101
61 - Services extérieurs		0 -	
Locations			
Entretien et réparation		Région(s):	2
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		0 -	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	S.	Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	
Publicité, publication	-	- 3 - 3	
Déplacements, missions		Commune(s):	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,	¥		
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		0 -	
Rémunération des personnels	7	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante	2	75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			•
Frais financiers			
Autres	*	0 70741 950 9905	2
TOTAL DES CHARGES	NTRIBUTIONS V	0 TOTAL DES PRODUITS	0
	N I KIBUTIONS V		(4)
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	=
Personnel bénévole		Dons en nature.	
TOTAL		0 TOTAL	0

11 Ne nas indiquer les centimes d'euros

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

Page 11 sur 12

4-1 DÉCLARATIONS SUR L'HONNEUR 14

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Si le signataire n'est pas le repré	sentant légal de l'association	on, joindre le pouvoir lui pern	nettant d'engager celle-ci.
Je soussigné(e), (nom et prénom représentant(e) légal(e) de l'asso			
 certifie que l'association est régu certifie que l'association est e cotisations et paiements correspo certifie exactes et sincères les de subventions déposées aupré statutaires; demande une subvention de : précise que cette subvention, si 	n règle au regard de l'er ondants ; s informations du présent d ès d'autres financeurs pul	dossier, notamment la mentic blics ainsi que l'approbation	on de l'ensemble des demandes n du budget par les instances
Nom du titulaire du compte :			
Banque :			~ ·
Domiciliation :			
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
· (4)	*		
Fait, le			1
Fait, le			
	Sig	gnature	
Conformément à la Décision 201 N°360/2012 de la Commissio compensation de service public n'excède pas 500 000 € ¹⁵ (de min	on du 25 avril 2012 qui o c à une même entité sur u	européenne du 20 décembrétend l'exemption aux aide ine période de trois exercices	s accordées sous forme de s fiscaux dont le montant total
Je soussigné(e), (nom et préno représentant(e) légal(e) de l'as	ssociation,		
certifie sur l'honneur que l'a 500 000 € sur les trois dernier		eticle d'un montant total d	raides publiques superieur à
Fait, le			
	Sig	nature	
	5 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

¹⁴ Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
¹⁵ Le Règlement de la Commission (CE) n° 1998/2006 du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 106 et 107

du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis excluant les aides dont le montant total par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux n'excède pas 200 000 € est toujours applicable (« de minimis général »).

Pièces à joindre au dossier de demande de subvention.

Pour une première demande :

- Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire Si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
- 3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n'SI RET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- 5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- 6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents cidessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 8. Le plus récent rapport d'activité approuvé.

Pour un renouvellement :

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale. Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire;
- 2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA.
- 3. Un relevé d'identité bancaire de l'association s'il a changé, portant une adresse correspondant à celle du n'SIRET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire.
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents cidessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- Le plus récent rapport d'activité approuvé.

6 1. Compte rendu financier : bilan qualitatif de l'action réalisée

Ces 3 fiches sont à détacher et à retourner <u>dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice</u> au cours duquel la subvention a été accordée¹⁴. Le compte-rendu doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Identification:

Décrire précisém	ent la mise en œuvre de l	action :		
	•			
			•	·
Quel a été le non	nbre approximatif de perso	onnes bénéficiaires (par	type de publics) ?	•
Quel a été le non	nbre approximatif de perso	onnes bénéficiaires (par	type de publics) ?	
Quel a été le non	nbre approximatif de perso	onnes bénéficiaires (par	type de publics) ?	
Quel a été le non	nbre approximatif de perso	onnes bénéficiaires (par	type de publics) ?	

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

¹⁴ Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

(action : tableau de synthèse.

Exercice 20 CHARGES Prévision Réalisation % **PRODUITS** Prévision Réalisation % Charges directes affectées à l'action Ressources directes affectées à l'action 60 - Achat 70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de Prestations de services services 74- Subventions d'exploitation 16 Achats matières et 0 fournitures Autres fournitures Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) 61 - Services extérieurs Locations immobilières et immobilières Entretien et réparation Région(s) Assurance Documentation Département(s) Divers 62 - Autres services Intercommunalité(s): EPCI¹⁷ 0 extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Commune(s): Déplacements, missions Services bancaires. Organismes sociaux (détailler) : autres 63 - Impôts et taxes Impôts et taxes sur . Fonds européens rémunération Autres impôts et taxes 64- Charges de L'agence de services et de personnel 0 0 palement (ex-CNASEA -emplois Rémunération des personnels Autres établissements publics Charges sociales Aides privées Autres charges de 75 - Autres produits de personnel gestion courante 65- Autres charges de Dont cotisations, dons manuels gestion courante ou legs 66- Charges financières 76 - Produits financiers 67- Charges 78 - Reports ressources non exceptionnelles utilisées d'opérations antérieures 68- Dotation aux amortissements Charges indirectes affectées à l'action Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres Total des charges Total des produits CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 86- Emplois des 87 - Contributions volontaires 0 contributions 0 en nature volontaires en nature Secours en nature Bénévolat Mise à disposition gratuite Prestations en nature de blens et prestations Personnel bénévole Dons en nature TOTAL

La subvention de € représente % du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.

¹⁷ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

¹⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Compte rendu financier de l'action : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée¹⁸ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le

à

Signature

¹⁸ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.